

RAPPORT N° 01/5-89
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION / ECHANGE DE TERRAIN
(SIDR / DM 687 p // Ville / DM 111 p // Camélias)

Par Délibération du Conseil Municipal en séance 30 juin 1999, la Commune a cédé à la Poste une portion du terrain (environ 430 m²) cadastré DM 111 située Allée des Cocotiers, afin que cette dernière y implante une nouvelle agence.

Cette opération s'inscrit pour mémoire dans le cadre de la Politique de la Ville en direction des quartiers sensibles.

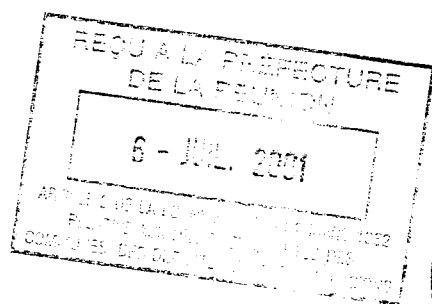
Dans le prolongement de cette action, plus précisément du GPV, la Commune envisage de céder à la SIDR la partie restante (environ 2 100 m²) de cette parcelle afin de lui permettre de réaliser un immeuble de bureaux, qui accueillera ses services de la gestion immobilière et du patrimoine.

En échange, la Commune souhaiterait faire l'acquisition d'une parcelle, propriété de la SIDR, cadastré DM 687 en partie, d'une superficie de 1 600 m² environ, située à proximité de Château Morange classée au POS en zone réservée. Cet emplacement devant permettre en effet à la Ville de l'aménager en espaces publics.

La valeur vénale de ces deux terrains a été estimée à 600 F/ m² par les services du Domaine.

Je vous demande donc de vous prononcer sur l'acquisition / échange foncier décrit ci-dessus au prix de 600 F/ m² (une soulte d'environ 300 000 F sera versée à la Ville).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint

A handwritten signature in black ink, written over the official seal.

DELIBERATION N° 01/5-89
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

ACQUISITION / ECHANGE DE TERRAIN
(SIDR / DM 687 p // Ville / DM 111 p // Camélias)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-89 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Décide de procéder à l'acquisition du terrain appartenant à la SIDR situé aux Camélias, cadastré section DM 687 p d'une superficie de 1 600 m² environ, au prix de 600 F/ m² conforme à l'estimation des services du Domaine.

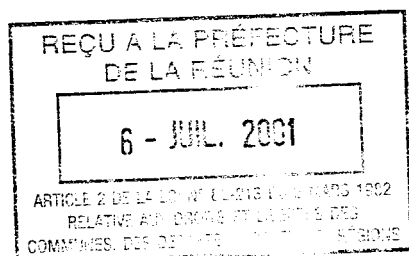
Décide, en échange, de céder à la SIDR la portion du terrain communal sis Allée des Cocotiers, cadastré section DM 111 p, d'une superficie de 2 100 m² environ, au prix de 600 F/ m² (une soulte de 300 000 F environ sera perçue par la Ville).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



Parties de terrains
objet de l'échange

